

ECHA/NA/12/47

## L'ECHA annonce son projet de plan pour l'évaluation des substances pour 2013-2015

**L'ECHA a préparé une proposition de mise à jour du plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour 2013-2015. Le projet de plan propose l'examen de 116 substances par les États membres dans le cadre du processus d'évaluation des substances du règlement REACH.**

**Helsinki, 23 Octobre 2012** - Le projet de liste de mise à jour contient 63 substances nouvellement sélectionnées et 53 substances issues de la première publication du plan le 29 février 2012. L'évaluation de ces substances est prévue pour les années 2013, 2014 et 2015. L'ECHA publie à présent une version publique du projet de plan comprenant les noms de substance non confidentiels, les numéros CAS et CE, l'année d'évaluation provisoire et les coordonnées de l'État membre proposé pour l'évaluation.

Le processus CoRAP ne comprend pas de consultation publique. L'ECHA informe toutefois les parties intéressées des progrès réalisés en publiant ce projet de liste de substances et encourage les déclarants des substances à commencer à coordonner leurs actions et à interagir sans tarder avec les États membres chargés de l'évaluation.

Le règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH) exige que l'ECHA soumette le projet de mise à jour annuelle du CoRAP aux États membres avant le 28 février chaque année. Ce plan concerne les substances qui sont suspectées de poser un risque pour la santé humaine ou l'environnement. L'évaluation des substances est le processus au titre de REACH qui permet la clarification de tels risques. Pendant le processus d'évaluation, des informations supplémentaires peuvent être exigées de la part des déclarants des substances si des données supplémentaires sont considérées comme étant nécessaires pour clarifier les risques suspectés. L'évaluation peut résulter en une confirmation du risque suspecté ou peut conclure que la substance ne pose pas de risque et qu'aucune donnée supplémentaire n'est nécessaire.

Le projet de plan a été préparé en étroite collaboration avec les États membres, en tenant compte des critères fondés sur les risques convenus pour la sélection des substances. Les États membres ont également proposé des substances sur la base des priorités nationales.

Dans de nombreux cas, les préoccupations initiales sont liées à la possibilité de propriétés de persistance, de bioaccumulation et de toxicité (PBT), d'une perturbation endocrinienne suspectée, ou de propriétés de cancérogénicité, de mutagénicité et de toxicité pour la reproduction, dans le cadre d'une ou plusieurs applications fortement dispersives ou d'une ou plusieurs utilisations par les consommateurs. En règle générale, l'utilisation de ces substances couvre divers domaines et ne concerne pas uniquement des utilisations particulières par les industriels, les professionnels ou les consommateurs.

L'ECHA a soumis le projet de mise à jour du CoRAP pour 2013-2015 aux autorités compétentes des États membres et au comité des États membres de l'ECHA. Le comité débute ses discussions cette semaine et prévoit de publier une opinion concernant le projet de plan en février 2013. L'ECHA adoptera alors la mise à jour finale du CoRAP pour 2013-2015 en se fondant sur l'avis du comité.

L'objectif de l'ECHA est d'adopter et de publier la mise à jour finale du CoRAP pour 2013-2015 courant mars 2013. La mise à jour finale du CoRAP pour 2013-2015 indiquera l'État membre responsable de l'évaluation de chaque substance et les raisons initiales des préoccupations. À compter de la publication de la mise à jour finale du CoRAP pour 2013-2015, les États membres respectifs disposent d'un an pour évaluer les substances spécifiées pour 2013 et, si nécessaire, pour préparer un projet de décision de demande d'informations supplémentaires pour clarifier les risques suspectés. De tels projets de décisions seront examinés par les autres États membres et, si nécessaire, approuvés par le comité des États membres avant que l'ECHA ne publie une décision finale. Les déclarants de substances figurant sur la liste finale du CoRAP auront la possibilité de présenter leurs observations avant qu'une décision finale de demander des informations supplémentaires ne soit prise.

## **Informations supplémentaires**

- **Projet de liste CORAP 2013 – 2015**  
[http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/draft\\_corap\\_2013-2015\\_en.pdf](http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/draft_corap_2013-2015_en.pdf)
- **Pages web relatives au CORAP**  
<http://www.echa.europa.eu/regulations/reach/evaluation/substance-evaluation/community-rolling-action-plan>
- **Fiche d'information sur l'évaluation des substances**  
[http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/fs\\_substance\\_evaluation\\_en.pdf](http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/fs_substance_evaluation_en.pdf)
- **Recherche de produits chimiques**  
<http://www.echa.europa.eu/information-on-chemicals>
- **Critères de sélection pour hiérarchiser les substances en vue de l'évaluation des substances (critères de sélection 2011 pour le CoRAP)**  
[http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/background\\_doc\\_criteria\\_ed\\_32\\_2011\\_en.pdf](http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13628/background_doc_criteria_ed_32_2011_en.pdf)
- **Pages web relatives à l'évaluation**  
<http://www.echa.europa.eu/regulations/reach/evaluation/substance-evaluation>
- **Procédures relatives à l'évaluation des substances (pages web concernant les procédures publiques)**  
<http://www.echa.europa.eu/about-us/the-way-we-work/procedures-and-policies/public-procedures>